

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze février, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le neuf février deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	38	Suffrages exprimés :	47
Absents :	17	- dont POUR :	47
Absents AVEC pouvoir :	9	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir :	8	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. Gérard DAUDET - Président

Mme AMOROS Elisabeth	M. GERAULT Jean-Pierre	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme ANGELETTI Frédérique	Mme GIRARD Nicole	Mme PIERI Julia
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme PONTET Annie
M. ATTARD Alain	Mme JEAN Amélie	M. RIVET Jean-Philippe
Mme BASSANELLI Magali	M. JUSTINESY Gérard	M. ROUSSET André
M. BATOUX Philippe	M. LE FAOU Michel	Mme ROUX Isabelle
M. BOREL Félix	M. MASSIP Frédéric	M. SEBBAH Didier
M. BOURSE Etienne	Mme MILESI Véronique	M. SILVESTRE Claude
Mme BUCHACA Sophie	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. SINTES Patrick
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
Mme CRESP Delphine	M. NOUVEAU Michel	M. VOURET Eric
Mme DECHER Martine	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	
M. DERRIVE Eric	M. PETTAVINO Jean-Pierre	

Absents ayant donné pouvoir :


Mme AUDIBERT Danièle	ayant donné pouvoir à M.GERAULT Jean-Pierre
M. CARLIER Roland	ayant donné pouvoir à M.PETTAVINO Jean-Pierre
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	ayant donné pouvoir à M.MOUNIER Christian
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	ayant donné pouvoir à M. BOURSE Etienne
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. ATTARD Alain
M. SELLES Jean-Michel	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine

Absents n'ayant pas donné pouvoir :

Mme BLANCHET Fabienne	Mme NALLET Christine
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MACK Marie-Thérèse
M. JUNIK Pascal	Mme MARIANI-RENOUX Séverine
M. KITAEFF Richard	Mme PALACIO Céline

Secrétaire de séance :

Mme ROUX Isabelle

	République française 2024/ ... Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 15 février 2024

N° 2024-010	ENVIRONNEMENT - DECHETS - Signature d’un Contrat Objectifs Déchets avec la Région Sud
-------------	--

- *Vu le Code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu le Code de l’environnement ;*
- *Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;*
- *Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;*
- *Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l’économie circulaire ;*
- *Vu la délibération n°17-1107 du 15 décembre 2017 du Conseil régional approuvant le Plan climat « Une COP d’avance » de la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur ;*
- *Vu la délibération n°19-336 du 26 juin 2019 approuvant le Plan régional de prévention et de gestion des déchets ;*
- *Vu la délibération n°19-350 du 26 juin 2019 du Conseil régional approuvant le projet de Schéma régional d’aménagement, de développement durable et d’égalité des territoires après consultation et enquête publique ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 15 octobre 2019 portant approbation du Schéma régional d’aménagement, de développement durable et d’égalité des territoires de la région Provence-Alpes-Côte d’Azur intégrant le volet prévention et gestion des déchets et économie circulaire ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération n° 20-451 du 9 octobre 2020 du Conseil régional approuvant la stratégie régionale et de nouveaux dispositifs d’accompagnement en vue d’une autonomie des bassins de vie en matière de gestion des déchets ;*
- *Vu la délibération n°23-0311 du 23 juin 2023 du Conseil régional approuvant le cadre d’intervention régional pour soutenir les projets participants à la réalisation des objectifs du Schéma régional d’aménagement, de développement durable et d’égalité des territoires de la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur ;*
- *Vu la délibération communautaire 2019-213 relative à la signature de la charte « Zéro déchet plastique » ;*
- *Vu la délibération communautaire 2013-13 portant approbation du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 1^{er} février 2024.*

Le Contrat d’Objectifs « Prévention, Tri des déchets et Economie Circulaire » a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la Région Sud et LMV dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Les objectifs poursuivis sont la mise en œuvre effective des objectifs et des règles de la planification régionale des déchets, intégrée au SRADDET en date du 15 octobre 2019.

Au titre de sa compétence de planification, mais aussi désormais depuis la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l’économie circulaire, de coordination de l’animation régionale de l’économie circulaire (chef de Filât Economie circulaire), la Région accompagne les acteurs territoriaux à la déclinaison des objectifs de la planification régionale des déchets.

Dans ce cadre, il est proposé de conclure un Contrat d’objectifs Déchets (COD) pour une durée de 3 années.

Il repose sur 4 axes :

- **Axe 1** : Elaborer une stratégie globale de prévention et de gestion des déchets, en cohérence avec la planification régionale (deux générations de PLPDMA) ;
- **Axe 2** : Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d’urbanisme et leur programmation budgétaire (création d’un pôle environnement) ;
- **Axe 3** : Adhérer au minimum à un des différents réseaux régionaux de prévention régionaux (CompostPlus) ;

- **Axe 4** : Adhérer à la Charte Zéro déchet plastique régionale (LMV engagée dans la démarche depuis janvier 2020).

L’objectif de ce contrat est de définir une stratégie globale avec des engagements financiers déposés au fil de l’eau (par opération).

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le contrat d’objectif déchets pour une durée de 3 années à sa date de notification ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes se rapportant à cette délibération ;

Cavaillon, le 19 février 2024

La secrétaire de séance,

Le Président,

Isabelle ROUX

Gérard DAUDET

